



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS
 CS 40509
 32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION n° CS 10 09 25
Séance du 30 Septembre 2025

MARCHE DE FOURNITURES DE DEUX CHARIOTS TELESCOPIQUES

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 10

Procuration :

Absent : 9

Date de la convocation

Le 19 Septembre 2025

Date d'affichage

Le mardi 30 Septembre 2025 à 10h00, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC, M. Thierry REVEIL, M. Jacques MORLAN

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : san objet

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBÉ, M. Benoit DESENLIS, Mme Céline SALLES, Jean-Paul FORMENT, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Didier DUPONT, M. Jean-Pierre SALERS

Trigone souhaite acquérir deux chariots télescopiques neufs pour ses sites situés au lieu-dit « Pontac » au HOUGA (32460) et au lieu dit « Lalande » à GONDRI (32330), où sont implantés une installation de stockage de déchets inertes, un centre de transfert et une plateforme de broyage de déchets verts.

La collectivité a lancé un appel d'offres ouvert en 2 lots, composés d'une tranche ferme pour la fourniture de l'équipement et d'une tranche optionnelle pour la maintenance, et avec des options obligatoires dont notamment la reprise des engins anciens.

La Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 30/09/2025 à 9h30, et a retenu les candidats suivants :

- Lot 1 : SAS MANUTECH – 103 500 € HT avec les 3 options obligatoires.
- Lot 2 : SAS MANUTECH – 99 000 € HT avec les 2 options obligatoires.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés
 DECIDE

- D'autoriser le Président à signer les marchés de fourniture et maintenance de 2 chariots télescopiques avec l'entreprise SAS MANUTECH pour un montant du lot 1 de 103 500 € HT et pour lot 2 de 99 000 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer les pièces et avenants y afférents.

Le Président
 Francis DUPOUHEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.